

2019-09-24  
2018-5151

## **Keysal 90**

AGENT MOUILLANT ET TENSIO ACTIF NON IONIQUE  
LIQUIDE

USAGE AGRICOLE

POUR USAGE AVEC ACTIVOL<sup>†</sup>, AMBUSH<sup>†</sup> 500EC, REGLONE<sup>®</sup>, REFLEX<sup>®</sup> et d'autres  
produits figurant sur l'étiquette

### **PRINCIPE ACTIF:**

Nonyl phénol éthoxylé ..... 92 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION **33561**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : **500 mL, 4 L, 10 L, 55 L, 110 L, 115 L, 1000 L**

**Keystone Specialty Chemicals  
120 Stryker Lane Unit 202A/B  
Hillsborough, NJ 08844  
908-829-2913**

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'ingestion peut causer la nausée et des vomissements. Le contact avec les yeux peut entraîner une grave irritation ; administrer un traitement symptomatique. Traiter les irritations de la peau selon les symptômes.

## PRÉCAUTIONS

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Cause des brûlures douloureuses aux yeux et aux paupières.

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation chez certaines personnes. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques et un protecteur (écran) facial pendant la manipulation du concentré. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les repas et après avoir utilisé le produit.

## **ENTREPOSAGE**

Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé et dans un endroit sûr entre les utilisations. Entreposer dans un endroit frais et sec, à l'écart des agents oxydants ou réducteurs. Tenir à l'écart de toute source de chaleur, d'étincelles ou d'ignition. Tenir à l'écart des boissons et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## **NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS**

Éliminer toute source d'ignition et ventiler l'endroit. Absorber le liquide à l'aide d'une matière inerte (sable, argile, litière pour chat, etc.). Déposer le tout dans un contenant à déchets. Après le ramassage, laver l'endroit contaminé à l'eau et éliminer les rebuts. Consulter le paragraphe ÉLIMINATION ci-dessous.

## **ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **ÉLIMINATION DU CONTENANT :**

### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

## **MODE D'EMPLOI**

Keysal 90 mélange à tous les types d'eau. La liste ci-dessous donne la dose recommandée Keysal 90 dans les mélanges de produits antiparasitaires ou pour les autres usages. Les directives de préparation et d'utilisation des produits à pulvériser sont mentionnées sur les étiquettes respectives de ces produits.

Mélange de produit antiparasitaire ou pour autres usages	Taux de ce produit par litre de mélange à pulvériser	Remarques
ACTIVOL <sup>†</sup>	250 mL/1000 L	Sur les cerises aigres et douces
AMBUSH <sup>†</sup> 500EC, POUNCE <sup>†</sup>	300 mL/1000 L	Sur les crucifères
REGLONE <sup>†</sup> , REWARD <sup>®</sup>	1 L/1000 L	Ne pas utiliser ce produit avec REGLONE pour la suppression de la spargoute des champs. Ne pas utiliser ce produit avec REGLONE pour détruire les fanes des pommes de terre, sauf pour l'usage recommandé dans les provinces des Prairies, avec le taux de 1,5L/ha de REGLONE.
PINNACLE <sup>†</sup> , REFLEX <sup>†</sup> , TELAR <sup>†</sup>	1 L/1000 L	Ajouter ce produit après tous les autres ingrédients. Un agent antimousse peut être nécessaire. Consulter l'étiquette de chaque produit pour le mode d'emploi.
ACCENT <sup>†</sup> , ALLY <sup>†</sup> , REFINE <sup>†</sup> EXTRA, ULTIM <sup>†</sup> , ELIM <sup>†</sup> , PRISM <sup>†</sup> , MUSTER <sup>†</sup> , CLASSIC <sup>†</sup> , RELIANCE <sup>†</sup> STS <sup>†</sup> , ESCORT <sup>†</sup> , PEAK <sup>†</sup> 75WG, CURTAIL M <sup>†</sup> , LONTREL <sup>†</sup> 360, PARDNER <sup>†</sup>	2 L/1000 L	Ajouter ce produit après tous les autres ingrédients. Un agent antimousse peut être nécessaire. Consulter l'étiquette de chaque produit pour le mode d'emploi.
PURSUIT <sup>†</sup> , AC 299, 263 70 WDG <sup>†</sup> , ODYSSEY <sup>†</sup> , FIELDSTAR <sup>†</sup> , DISTINCT <sup>†</sup> , UPBEET <sup>†</sup> , FIRST RATE <sup>†</sup> ,	2,5 L/1000 L	Ajouter ce produit après tous les autres ingrédients. Consulter l'étiquette de chaque produit pour le mode d'emploi.
ELEVATE <sup>†</sup> 50WDG	200 mL/1000 L	Raisins

Mélange de produit antiparasitaire ou pour autres usages	Taux de ce produit par litre de mélange à pulvériser	Remarques
ROUNDUP <sup>†</sup> Transorb Liquide, GLYFOS <sup>†</sup> , RENEGADE <sup>†</sup> , CREDIT <sup>†</sup>	350 mL/50 à 100 L  500 mL/100 L	Pour l'emploi dans le chiendent, les cultures en semis direct ou travail réduit, et les jachères.  Chiendent - pour des volumes d'eau de 150 à 300L/ha
Pour le lavage des réservoirs et de l'équipement de pulvérisation	30 mL/50 L	Éliminer les rebuts en fonction des règlements municipaux et provinciaux. Consulter le paragraphe ÉLIMINATION.

**NOTE :** Ne pas dépasser la dose recommandée Keysal 90, surtout avec les produits qui contiennent leur propre agent mouillant. Un surplus de mouillant peut mener à une perte de solution de pulvérisation à cause d'un écoulement excessif. Consulter l'étiquette de chaque produit pour en connaître le mode d'emploi complet.

<sup>†</sup> Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs fabricants respectifs.